



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction de l'Urbanisme  
**Madame Bety WAKNINE**  
Directrice générale  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : // (corr. : )  
Réf. DU : 04/PFD/1702132 (corr. : M. Resibois)  
Réf. CRMS : AA/AH/BXL40189\_638\_Poudrière\_Ninove  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

**Objet :** BRUXELLES. Rue de la Poudrière / place de Ninove. Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement de l'espace public. Avis de la CRMS.

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre courrier du 23/04/2019, nous vous communiquons ***l'avis défavorable*** rendu par notre Assemblée en sa séance du 15/05/2019.

**La CRMS ne peut souscrire à la transformation radicale de cette « porte de Ville » qui compte parmi les exemples néoclassiques les mieux conservés de Bruxelles. Elle demande de requalifier le site tout en exploitant les qualités du système viaire néoclassique bruxellois, par ailleurs parfaitement adapté à l'utilisation comme espace partagé à l'échelle des habitants.**

**LE CONTEXTE**

La demande de permis d'urbanisme concerne le réaménagement de façade à façade de la place de Ninove et de la rue de la Poudrière, transformées en un espace partagé organisé de plain-pied.

*Le périmètre d'intervention est partiellement couvert par les zones de protection des pavillons d'octroi de la porte de Ninove, classés comme ensemble (arch. A. Payen, 1832-34) et de l'ancienne sous-station électrique situé boulevard de l'Abattoir, classé comme monument (arch. Fr. Malfait, 1927). La rue de la Poudrière longe les maisons ouvrières néogothiques situées au n<sup>os</sup> 2 à 18, classées pour leurs façades et toitures. La place de Ninove et les maisons qui l'entourent sont inscrites à l'Inventaire. Au PRAS, la petite ceinture ainsi que la place de Ninove et la rue des Fabriques figurent comme axes structurants.*

Percée en 1816, la *porte* de Ninove devait prolonger la rue des Fabriques vers la chaussée de Ninove tracée la même année. En 1834, dans la foulée des travaux de la Petite Ceinture, fut aménagée la *place* de Ninove, ensemble remarquablement homogène entouré de maisons bourgeoises néoclassiques. Avec la création de l'octroi autour de Bruxelles, l'entrée de ville fut équipée à partir de 1835 de deux pavillons également néoclassiques, dessinées par l'architecte A. Payen fils et implantés au bord du Canal ouvert depuis 1832.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



La Porte de Ninove en 1884, plan Van Mierlo, en 1935 et en 1953 - © www.cartesius.be et Bruciel



Situation 2018-2019 avec le nouveau tracé de la Petite Ceinture © Google Earth

Élargi au début du XXe siècle, le canal a depuis été déplacé vers l'ouest suite à la création d'une nouvelle écluse, et les octrois ont été intégrés à deux terre-pleins, jusqu'à la modification récente du tracé de la petite ceinture et l'élargissement de la place de Ninove (hors demande). Pendant des années, la zone de l'ancien canal s'est dégradée mais a conservé ses caractéristiques architecturales et urbanistiques. Comme toute la partie ouest du pentagone, la place de Ninove et les rues environnantes sont aujourd'hui redynamisées d'où le projet actuel.

Avec la place Rouppe et la place d'Anvers, ce site appartient à la typologie spécifique des entrées de ville, dont il conserve les pavillons d'octroi, monuments classés, ainsi que la morphologie urbaine typique. Celle-ci est composée d'une place jouant le rôle d'interface entre la ville et les faubourgs avec une artère axiale – la rue des Fabriques – assortie d'une voie de desserte locale – la rue de la Poudrière. La place de Ninove et la rue des Fabriques sont à ce titre reconnues comme espaces structurants au PRAS à la différence de la rue de la Poudrière, perpendiculaire.

Le site a en outre conservé son bâti néoclassique (hiérarchisation des immeubles d'angle, changement de gabarit et de largeur entre la place et la rue de la Poudrière,...), son revêtement de sol pavé et son profil de rue classique (assiette bombée butée par des trottoirs surélevés). Les indications toponymiques restent également présentes et servent de repérage urbain par la répétition d'un nom avec changement de terme générique (succession de la *place*, la *porte* et la *chaussée* de Ninove). L'axe rue des Fabriques – place de Ninove – porte de Ninove – chaussée de Ninove forme en effet une liaison spatiale, fonctionnelle, historique et toponymique remarquable.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**LA DEMANDE**

Initiée par la Ville de Bruxelles, la demande émane de riverains craignant le trafic de transit depuis la petite ceinture. Cette voie fait actuellement l'objet d'un réaménagement mené par Beliris<sup>1</sup> que le présent projet propose d'amender pour réduire la pression automobile sur le quartier de la rue des Fabriques.



*Plan de la situation projetée joint à la demande de PU*

A cette fin, il est proposé

- de ne pas réaliser les deux bretelles d'accès à la place de Ninove depuis la petite ceinture prévues par les permis précités et de les remplacer par des boucles de desserte locale,
- de transformer en sens unique le tronçon de la rue de la Poudrière entre la place de Ninove et la sous-station électrique, en direction de celle-ci.

Le projet aurait pour objectif de marquer la perspective vers le centre-ville ainsi que l'effet de porte, d'éliminer l'effet de rupture de la petite ceinture, de créer un espace ouvert et perméable et de souligner la structure symétrique de la place (p. 5 de la note explicative).

Il prévoit les interventions suivantes :

- × rue de la Poudrière et la place de Ninove aménagées en zone 20 de plain-pied : voie carrossable rehaussée, trottoirs supprimés, stationnement réorganisé, revêtements existants évacués (pavés porphyre, bordures de trottoir en pierre bleue, revêtements des trottoirs);
- × abandon de l'organisation axiale de la place au profit d'un terre-plein central orné par la fontaine existante aujourd'hui désaxée, implantation de bancs courbes, renouvellement de l'éclairage public, abattages et nouvelles plantations;
- × dans la rue de la Poudrière, mise en œuvre d'un plain-pied avec filet d'eau central, revêtu de pavés porphyre sciés, zone piétonne délimitée au moyen de potelets côté pair, du côté impair emplacements de parking marqués au sol par des clous;
- × sur la place, aménagement de zones piétonnes latérales délimitées par des potelets et de bandes de stationnement revêtues de pavés de grès, voirie recouverte de pavés porphyre sciés avec filet d'eau central, socle de la fontaine réalisé en briques de terre-cuite jaune sable posé sur le terre-plein central revêtu de briques de ton brun-rouge;
- × maintien de l'éclairage public accroché aux façades et repositionnement des points d'éclairage sur le terre-plein central, en fonction des nouvelles plantations (modèle « Torino »);

<sup>1</sup> Pour la petite ceinture et le nouveau parc, voir le projet 'Beliris' - permis 04/PFD/285327 et 12/PFD/556353, délivrés le 15/10/2014 et le 22/05/2015.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- × plantation d'arbres : maintien sur la place de 2 tilleuls, 1 chêne et 2 érables, et plantation de 14 nouveaux sujets : 2 érables multi-troncs et 2 gleditsias triacanthos ainsi qu'un 'alignement' d'amélanchiers.



Place de Ninove - © Google Earth



Ensemble de maisons ouvrières néogothiques, sous-station électrique et calepinage particulier à l'arrière de celle-ci - © Google Earth

**AVIS**

La CRMS salue la présente initiative car la rénovation de cette porte de Ville constitue une opportunité pour requalifier un des paysages urbains néoclassiques les plus remarquables de Bruxelles, bien conservé malgré les défauts d'entretien.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Elle se prononce toutefois défavorablement sur le projet actuel car celui-ci table sur la fragmentation, la déstructuration des profils de voirie et de la transition chaussée / façades, la multiplication de matériaux et de couleurs, la rupture avec l'environnement ... au détriment de la cohérence de cet ensemble patrimonial.

Le paysage urbain néoclassique forme un système cohérent, dont chaque composante - voirie, bâti, morphologie - participe à l'ensemble. La Commission demande de respecter cette systématique et de remettre en valeur la place de Ninove et ses abords dans le respect des règles de composition de la ville néoclassique (régularité, alignement, symétrie, caractère rectiligne, homogénéité), des perspectives urbaines (ici axe pavillons d'octroi – rue des Fabriques), de la visibilité des façades environnantes ainsi que des formes urbaines et de ses revêtements de sol. Ces derniers ont prouvé leur durabilité. Leurs caractéristiques techniques et esthétiques participent en outre à l'identité des rues bruxelloises. Sans oublier que la récupération des matériaux participe à une économie circulaire, durable et écologique, et permet une gestion efficace (possibilité d'entretien et de réparation, contrairement aux mises en œuvre proposées).

Revoir le projet dans un plus grand respect du paysage urbain patrimonial en place n'empêche pas d'adapter le domaine public à la transition vers une mobilité plus durable et de permettre aux riverains de se réappropriier un espace public de qualité. Il suffit d'exploiter de manière fine les caractéristiques du système urbanistique néoclassique qui, pour rappel, a été conçu pour fonctionner comme espace partagé avant la lettre.

Dans ce cadre, la CRMS insiste plus particulièrement sur la conservation des trottoirs et sur leur utilisation comme un espace plurifonctionnel. Leur présence - qui n'empêche pas les piétons de circuler librement sur la chaussée - donne à l'espace public sa modénature spécifique (autrement et plus qualitativement que le surnombre de potelets envisagés) et assure la transition fine des fronts bâtis. Il s'agit d'une composante spatiale indispensable, à conserver.

La CRMS demande donc de retravailler le projet tout en intégrant les points suivants. Elle rappelle que la préservation de cet espace public est d'autant plus importante que les paysages urbains néoclassiques, pourtant extrêmement structurants à Bruxelles, ont été fortement altérés ces dernières années, en particulier par les réaménagements de voirie/espace public, à tel point que le nombre d'espaces néoclassiques présentant encore une certaine cohérence et lisibilité est devenu très limité.

**\* Garantir la lisibilité d'ensemble et repenser l'organisation globale du site à partir des pavillons d'octroi qui marquent l'entrée du Pentagone.**

La Commission demande de rétablir, du moins visuellement, la continuité est/ouest avec la rue des Fabriques et non, comme proposé, avec sa perpendiculaire, la rue de la Poudrière. La réhabilitation des façades néoclassiques de la place de Ninove devrait également faire l'objet d'un plan spécifique (voir à ce sujet les avis CRMS rendus en 2011 et 2019 sur l'agrandissement de la place de Ninove et sur le projet de PAD Porte de Ninove).

**\* Respecter les formes urbaines existantes ; conserver le profil des voiries, composé d'une chaussée bombée pavée buttée de part et d'autre d'un trottoir surélevé, délimitée par des bordures en pierre bleue.**



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

La disparition de la modénature existante remplacée par un plain-pied de façade à façade, avec profil en « V » et filet d'eau central, constituerait un appauvrissement de l'espace, notamment par la suppression des trottoirs - élément structurant de l'espace public (voir ci-dessus) – et des bordures centrales de la place. Ici, la Commission estime indispensable de conserver le principe d'une zone centrale surélevée pavée pour souligner sa composition rectiligne. Si nécessaire, cette zone centrale pourrait être élargie et unifiée, à condition de conserver une zone surélevée (des bordures abaissées pourraient ponctuellement faciliter l'accès). Le profil envisagé en « V » constitue d'ailleurs une aberration historique puisqu'il renvoie à la voirie « ancien régime » que l'urbanisme néoclassique avait justement abandonné et amélioré.

Les interventions proposées soulèvent également les remarques suivantes :

- la lourdeur du chantier (nouvelles fondations, non renseignées, nouveau système d'égouts),
- le problème de raccord avec le profil classique de la rue des Fabriques et de la rue Notre-Dame du Sommeil. Comment organiser le calepinage à hauteur des raccords ou encore autour de la sous-station électrique ? Pourquoi aménager de très larges oreilles de « trottoirs » à l'angle avec la rue de la Poudrière déstructurant l'espace ?
- la prolifération d'une centaine de potelets suite à la suppression des trottoirs (impact visuel fort, limitation des déplacements piétons, cause d'accident, coût de placement, d'entretien et de remplacement) et pertinence de la zone de stationnement prévue dans la rue de la Poudrière, délimitée par des clous et invitant au stationnement sauvage.

**\* Conserver les matériaux et les revêtements existants : les pavés porphyre oblongs en chaussée, pavés platine sur les trottoirs ainsi que les bordures en pierre bleue ; procéder à une simple remise à bout de la voirie et des trottoirs selon les règles de l'art. Si besoin, remplacer les dalles de béton qui recouvrent par endroit les trottoirs par des pavés platines.**

D'aspect sobre et cohérent, ces matériaux naturels et résistants participent à la subtile mise en valeur du paysage, dont l'ensemble néogothique et la sous-station électrique classés. Les remplacer induit indubitablement :

- la perte d'une quantité importante de matériaux nobles et ce qu'ils représentent en termes d'énergie grise,
- le coût écologique de la mise en œuvre de pavés sciés et la problématique de leur provenance (sont-ils réalisés de manière éthique, voir à ce sujet la polémique sur les pavés indiens),
- l'inadéquation des briques de terre cuite de couleurs contrastantes (rouge brun / jaune sable), étrangère au vocabulaire néoclassique bruxellois,
- la fragmentation créée par la multiplication des matériaux comme démontré par l'aménagement récent aux abords des pavillons d'octroi (photo ci-dessous).



*Revêtements aux abords des pavillons d'octroi – Photo CRMS*



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**\* Donner un caractère structurant aux (nouvelles) plantations et adapter le mobilier urbain.**

Comme l'état des plantations semble imposer la suppression de certains arbres, ceci est l'occasion pour dégager les vues sur et depuis la place (perspectives intra-extramuros, pavillons, environnement architectural) et pour souligner les lignes de composition de l'espace qu'ils occupent. Or, les plantations prévues de manière aléatoire au centre de la place contribuent à l'obturation visuelle et nient la rigueur et l'homogénéité néoclassique, notamment par l'implantation « informelle » des arbres et le recours aux multi troncs. Ceci ne mettrait pas en valeur la composition urbaine, ni l'espace planté même.

Rappelons qu'historiquement, la place était conçue comme un espace minéral affirmant son identité urbaine (côté ville) distinguée des boulevards plantés (liaison vers les faubourgs). L'absence de plantations dégageait les façades et les perspectives vers les octrois et la rue des Fabriques, en particulier depuis le milieu de la place. La CRMS ne plaide pas pour le retour à cette situation mais demande, au minimum, que le projet de plantation s'inscrive dans les principes de composition régulière et conserve la visibilité des abords (opter pour des tracés réguliers, éviter les multitroncs).

Cette remarque compte également pour le mobilier urbain proposé :

- luminaires repositionnés de manière irrégulière au centre de la place alors qu'une place néoclassique appelle à une localisation régulière, alignée et symétrique,
- bancs courbes : idem,
- la fontaine, déplacée au centre alors que son échelle se prête à une implantation plus confidentielle pour agrémenter la place. A remarquer que le projet Beliris prévoit une fontaine (sèche) dans l'axe de la rue des Fabriques et que l'on se voit donc confronté à une succession inappropriée de deux éléments d'eau.

En conclusion, et à une échelle plus globale, l'on constate que les environs de ce quartier comportent encore plusieurs exemples remarquables de paysages néoclassiques qu'il serait utile d'articuler ou de considérer également dans le cadre du présent projet, en préservant là aussi, les caractéristiques propres à l'architecture et l'urbanisme du 19<sup>e</sup> siècle. Il s'agit notamment des rues de la Senne, Cuerens, T'Kint, Camusel ainsi qu'hors pentagone la place de la Duchesse de Brabant côté Molenbeek. La Commission demande d'y rester attentif et d'assurer un devenir et une gestion cohérente de l'ensemble de la zone.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à BUP-DPC : Sybille Valcke, Harry Lelièvre, Muriel Muret  
BUP-DU : Martial Resibois  
Ville de Bruxelles Cell Patrimoine Historique [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be)



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN